

Bułhak, Henryk

Rozmowy sztabowe polsko-francuskie w Paryżu (wrzesień - październik 1922)

Przegląd Historyczny 60/2, 363-374

1969

Artykuł umieszczony jest w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych, tworzonej przez Muzeum Historii Polski w Warszawie w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego.

Artykuł został opracowany do udostępnienia w Internecie dzięki wsparciu Ministerstwa Nauki i Szkolnictwa Wyższego w ramach dofinansowania działalności upowszechniającej naukę.

HENRYK BULHAK

Rozmowy sztabowe polsko-francuskie w Paryżu (wrzesień - październik 1922)

Konwencja wojskowa polsko-francuska z 19 lutego 1921 stworzyła podstawy do współpracy sztabowej między obydwoma sojusznikami. W szczególności art. VI Konwencji stypulował utrzymywanie stałych kontaktów sztabów generalnych celem wprowadzenia w życie ich postanowień oraz zapewnienia łączności między Polską a Francją¹. Minęło jednak półtora roku od chwili zawarcia układu, zanim doszło do pierwszego spotkania na szczeblu najwyższych przedstawicieli obu armii. We wrześniu 1922 r. przybył do Paryża w otoczeniu kilku oficerów szef polskiego Sztabu Generalnego, gen. Władysław Sikorski². Wynikiem rozmów prowadzonych w ciągu paru tygodni z osobistościami francuskimi, m.in. z marszałkami Fochem i Pétainem, generałami Buat i Weygand, admirałem Grasset, było przyjęcie wspólnego *Résumé*.

Dokument ten zawiera, oprócz charakterystyki i oceny Niemiec i Rosji pod kątem ich możliwości polityczno-wojskowych, szereg zaleceń oraz wzajemnych zobowiązań obu sojuszników w dziedzinie planowania strategicznego. Z tego względu stanowi *Résumé* ważne ogniwo w rozwoju sojuszu militarnego polsko-francuskiego. Można bowiem przypuszczać, że ustalenia jesiennych obrad paryskich zostały w dużym stopniu powtórzone i potwierdzone na warszawskiej konferencji między marszałkiem Fochem a czynnikami polskimi w maju 1923 r. Z rozmowami tymi zwykle się wiązać tzw. plan Focha — plan ofensywnego rozegrania wojny przeciwko Niemcom poprzez koncentryczne uderzenie obu sojuszników na Berlin³. Okazuje się jednak, że koncepcja ta została sformułowana już wcześniej, bo właśnie w *Résumé* z października 1922 r. W następnym roku powtórzono ją tylko w dosłownym brzmieniu, jak świadczy art. I. B. *Résumé* z maja 1923 r., jedyny znany nam dziś fragment tego dokumentu⁴.

Tekst *Résumé*, jak dowiadujemy się z listu gen. Weyganda do gen. Sikorskiego⁵, został sporządzony w czterech egzemplarzach, które podpisali ze strony francuskiej marszałek Foch, przewodniczący Sojuszniczego Komitetu Wojskowego w Wersalu, gen. Buat, szef Sztabu Generalnego oraz

¹ J. Ciałowicz, *Sojusz wojskowy polsko-francuski 1921—1935*, Kraków 1965 (maszynopis pracy doktorskiej w Oddziale Rękopisów Biblioteki Jagiellońskiej sygn. Dokt. 61/65), s. 84, 355.

² J. Ciałowicz, op. cit., s. 105—106, 112—113.

³ *Polskie Siły Zbrojne w drugiej wojnie światowej* t. I, cz. 1, Londyn 1951, s. 88—89; J. Ciałowicz, op. cit., s. 115 nn.

⁴ Przytacza go *in extenso* gen. S. Haller, szef Sztabu Generalnego, w raporcie do gen. Sikorskiego, ministra Spraw Wojskowych. L. dz. 1607/(K.P.) tjn. z 1 maja 1924, cyt. za J. Ciałowiczem, op. cit., s. 125—127.

⁵ List gen. Weygand do gen. Sikorskiego z 30 października 1922, odpis. Archiwum Akt Nowych, Akta W. Sikorskiego,teczka 16. k. 30.

wiceadmirał Grasset, szef Sztabu Generalnego Marynarki. Egzemplarze *Résumé* przesłano Sikorskiemu do podpisania, po czym trzy z nich miały wrócić do Francji, jeden zaś pozostać w Polsce. Egzemplarza tego nie udało się, jak dotąd, odnaleźć w polskich archiwach. Zachowały się natomiast w Centralnym Archiwum Wojskowym dwa egzemplarze maszynopisu, który stanowi wcześniejszą wersję *Résumé*, oraz fragmenty — najprawdopodobniej — definitywnej jego redakcji⁶.

Egzemplarze redakcji wcześniejszej A oznaczamy jako A¹ i A², egzemplarz zaś fragmentu redakcji ostatecznej jako egzemplarz B.

Egzemplarze redakcji A zawierają po 20 liczbowanych stron maszynopisu.

Egzemplarz A¹ zaopatrzony jest w odrębną uwagę ołówkiem: „Tekst na zasadzie *Résumé* franc. opracowany 8.X. na ostatnią konferencję (przyjęty z poprawkami)”⁷. Inne uwagi odręczne znajdują się na s. 11: „str. 11 w ostatecznej redakcji w cz. II *résumé* [?]” oraz na s. 16: „Tekst definitywny od s. 16 do końca ustalony jak w części II (załączniki)”. Strony 16—20 zostały przekreślone ołówkiem.

Egzemplarz A² nosi odrębną uwagę ołówkiem: „Kontroprojekt gen. S[ikorskiego] (przyjęty z poprawką). Projekt oprac. 8.X. na zasadzie *Résumé* franc. z dn. 7.X.” Do egzemplarza A² dołączono dwie strony innego maszynopisu, liczbowane odręcznie ołówkiem 21—22. Zawierają one część IV *Résumé: Le Matériel*, brakującą w egz. A¹⁸.

Egzemplarz redakcji B składa się tylko z pojedynczych stron liczbowanych: 11, 16—22. Najprawdopodobniej zastępują one odpowiednie strony redakcji A, których tekst został zmieniony⁹.

Kierując się uwagami na egzemplarzu A¹ oraz porównując teksty A i B, możemy stwierdzić, że przy redagowaniu ostatecznej wersji *Résumé* dokonano, z jednej strony, skrótów i kompresji pierwotnego tekstu, z drugiej zaś, przekomponowano niektóre jego ustępy oraz wprowadzono nowe partie.

Kompresji zatem uległ tekst s. 11—12, a następnie s. 16—20. Nie wiadomo tylko, które partie tekstu zostały usunięte ze s. 16—18, skoro s. 16 redakcji B zaczyna się od kontynuacji zdania ze s. 18 redakcji A.

Znacznym skrótom uległ tekst części III, obejmującej w redakcji A s. 18—20, w redakcji zaś B s. 16—17. Zupełnie nowa jest w redakcji B część IV, dotycząca polsko-francuskiej współpracy morskiej. Poprzedza ona część V *Le Matériel*, która w egzemplarzu A² występowała jako część IV. Niżej publikujemy obydwie redakcje *Résumé*, biorąc jako tekst podstawowy redakcję A. Zaznaczono w nim miejsca opuszczone lub prawdopodobnie opuszczone w redakcji definitywnej.

Pozwoli to na pełniejsze zaznajomienie się z tokami rozmowy i wywodów *Résumé*, a także na analizę różnic, częściowo merytorycznych, zachodzących między obiema jego redakcjami.

Tekst ogłaszamy bez zmian, z drobnymi poprawkami w zakresie ortografii i interpunkcji.

Resumé des entretiens du Maréchal Foch président du Comité Militaire Allié de Versailles et du Général Buat Chef d'État Major Général de L'Armée Française

⁶ Centralne Archiwum Wojskowe, Oddział II Sztabu Generalnego, Studia Ogólne „Francja”, teczka 1 (sygnatura tymczasowa).

⁷ Tamże, k. 12—31.

⁸ Tamże, k. 40—61.

⁹ Tamże, k. 33—39.

avec le Général Sikorski Chef d'État Major Général de l'Armée Polonaise tenus à Paris en septembre et octobre 1922.

Ces entretiens ont visé à réaliser la collaboration entre les deux États-Majors prévue par l'article 6 de la Convention militaire franco-polonaise du 19 Février 1921.

I

On a d'abord examiné d'un point de vue général la situation des adversaires qui menacent la France et la Pologne et les conditions particulières à chacun de ces deux pays pour en dégager la ligne de conduite à suivre et les résultats à rechercher par les deux Armées en vue de leur coopération éventuelle pour établir aussi la base de leurs travaux pendant la période des années prochaines.

Les différentes hypothèses que l'on peut faire sur la façon dont éclaterait un conflit mettant aux prises la Pologne et la France avec l'Allemagne ou la Russie, ne peuvent fixer dès aujourd'hui les décisions à prendre par les Gouvernements le moment venu; ces décisions résulteront forcément des engagements déjà établis comme aussi des intérêts permanents des Nations. Mais les militaires n'ont pas d'autre part à les attendre pour préparer les dispositions toujours longues à réaliser et qui, pour être justes, doivent prendre en compte la condition particulière de chaque pays comme aussi la situation des ennemis éventuels.

C'est d'après cet ensemble logiquement interprété qu'ils peuvent le mieux asseoir ces dispositions et en poursuivre la réalisation.

C'est dans le même ordre d'idées et vu les engagements définis par la convention existante, que l'État-Major polonais ne peut pas douter de l'intervention immédiate de la France dans le cas où la Pologne serait attaquée par l'Allemagne, ni de l'aide que la France prêterait à la Pologne en cas d'attaque du côté de la Russie.

L'existence d'une Pologne forte est dorénavant une des bases fondamentales de la politique française.

La France n'a pour le moment qu'une frontière menacée. Pour y faire face, elle prépare la mobilisation de toute la population valide. Grâce à une mesure analogue elle a mis en ligne dans la dernière guerre plus de cent divisions d'infanterie.

La Pologne a deux frontières menacées: la frontière allemande et la frontière russe. Pour répondre au premier danger elle s'entend et lutte avec la France. Pour répondre au second elle compte sur la Roumanie et l'aide lointaine que la France peut lui apporter.

Il s'agit de mesurer chacun des deux dangers pour fixer les bases de la collaboration franco-polonaise qui doit leur tenir face.

En appréciant la situation ennemie:

A) — dans l'avenir

1° — L'Allemagne même vaincue, représente encore, par la nature de sa population, les ressources de son industrie, ses traditions et ses réserves militaires, comme aussi par son organisation politique et son outillage économique, ses chemins de fer en particulier, enfin, par ses sentiments de revanche et son esprit guerrier, un État capable d'une action militaire soigneusement préparée et coordonnée dans la paix, énergiquement et intelligemment conduite au jour de la guerre.

Avec les ressources énumérées ci-dessus cette action peut prendre des proportions considérables. Dans la dernière guerre, l'armée allemande est arrivée au chiffre de 247 D. I. C'est qu'en réalité, l'Allemagne dispose d'une population de plus de 60 millions d'habitants. La France n'arrive pas à 40 et la Pologne pas à 30.

L'entrée en scène de l'Allemagne peut se faire très vite et par la justesse des

combinaisons militaires successives elle peut être suivie à bref délai d'effets importants, peut-être même décisifs. Elle demande tout d'abord à être prise en compte.

La tête de l'Allemagne actuelle est à Berlin, jusqu'à Koenigsberg à plus de 600 km de Berlin d'une part, et à Breslau à plus de 300 km d'autre part. Ils ne peuvent pas servir de base directe pour une action de grande envergure, mais par-contre et avant tout ils peuvent être utilisés pour des manoeuvres de démonstration et des actions à buts limités. Toutefois on ne peut perdre de vue que la Prusse Orientale sert de pont naturel entre l'Allemagne et la Russie, pont qui commencera à fonctionner dès que le couloir de Gdańsk sera enlevé. La Prusse Orientale est au point de vue militaire la moins désorganisée. La mobilisation sera en Prusse Orientale la plus facile, par conséquent la plus rapide. L'action dirigée de Prusse Orientale sur la capitale de l'Etat — Varsovie et en même temps sur le plus important noeud ferroviaire en Pologne, aura avant tout une importance morale très grande, et ensuite une importance matérielle.

Cette action peut être d'autant plus puissante que la Prusse Orientale peut être par la Baltique ravitaillée et soutenue par l'Allemagne.

D'autre part il ne faut pas oublier que la Haute Silésie a servi dans le passé de base à l'industrie de guerre allemande. Dans l'avenir cette province fournira à la Pologne avec le reste du bassin minier la houille, indispensable pour une guerre de longue durée. La Haute Silésie peut, par conséquent, être l'objet d'une action allemande dès les premiers jours de la guerre.

Prenant en considération ces dangers locaux qui menacent la Pologne du côté de la Prusse Orientale et de la Haute Silésie, il faut compter avant tout, avec la possibilité d'une action allemande principale déclanchée de Berlin dans la direction de Poznań — Varsovie, et qui aurait une base de départ avantageuse sur l'Oder.

2° La Russie, par son étendue et ses ressources reste un danger sérieux pour la Pologne. L'utilisation de ses forces à plein rendement sera rendu difficile pour un laps de temps assez grand. Étant donné son degré de désorganisation politique, administrative et sociale, comme nombreux fléaux qui en ont été la conséquence: épuisement de la population, ruine d'industrie, misère des finances, faute d'argent, ruine des voies de chemin de fer qui traversaient ses vastes régions.

Les préparatifs indispensables pour que la Russie soit en état de faire une guerre de longue durée, nécessiteraient de la part du gouvernement un effort préalable et de longue haleine.

Néanmoins, la politique incohérente des dirigeants russes, l'indépendance de leurs décisions de l'opinion publique, de même que des engagements internationaux, nous permettent de croire que la Russie pourrait engager une armée sinon nationale tout au moins prétorienne.

B) — Il est possible de prévoir actuellement et dans un avenir proche:

1° — Pour l'Allemagne:

Elle peut mettre en ligne dans le courant d'un mois, à partir du jour de mobilisation — 41 D. I. du type de la „Reichswehre”, et 4 D. C. du type de la „Reichswehre”. L'infanterie et la cavalerie seront munies en fusils et munitions tout à fait suffisamment, en artillerie et munitions d'artillerie — suffisamment.

Les formations allemands suivantes dépendent directement du ravitaillement technique, et avant tout du ravitaillement en matériel d'artillerie (principalement pièces de canons) qui demandera 6—9 mois pour atteindre une production intense.

L'occupation de la partie allemande de la Haute Silésie, de la Ruhr, en coupant simultanément les voies d'importation en grande quantité de l'extérieur des matières nécessaires à l'industrie de guerre, rendront très difficile, voire impossible la formation de nouvelles grandes unités.

2° — Pour ce qui concerne la Russie:

Il faut constater que, conformément aux plans de mobilisation russe, ^a 50 D. I. du type d'avant guerre (10 000 hommes) et plus de 6 D. C. peuvent être concentrées ^a

L'armement en fusils et cartouches sera suffisant, en artillerie — insuffisant (20—30 pièces par division), en munitions d'artillerie (projectiles) — suffisant.

Les formations suivantes et leur arrivée au front dépendront du développement des opérations. ^b Le maximum possible est de 80 D. I. et 15 D. C. ^b

3° — Voir les annexes pour l'étude détaillée.

L'entente polono-roumaine répond très judicieusement à toutes les éventualités possibles sur cette frontière. Elle est à resserrer à la frontière comme en particulier.

En tout cas quelle doit être l'attitude à adopter par la Pologne en présence de ce double adversaire, de cette coalition dont l'âme sera pour longtemps à Berlin, en raison de l'énergie de la race qui s'y trouve? La Russie est défendue par son énorme étendue, en plus Moscou est très éloignée de Varsovie.

Napoléon, vainqueur à Moscou, a trouvé dans cette capitale le commencement de la débacle de sa formidable puissance. En cas de guerre avec la Russie il est, par conséquent, difficile de chercher une issue par une marche sur la capitale russe.

En face de l'Allemagne, l'imminence d'une action puissante promptement grosse de conséquences, par le raccourcissement des distances, et la nature de l'adversaire semble devoir dicter à la Pologne, en dehors du cas de la Prusse Orientale et de Haute Silésie dont il faut éventuellement tenir compte, une conduite principale: Berlin n'est qu'à 180 kilomètres de Posen. Berlin — objectif de l'armée polonaise et de l'armée française peut être facilement atteint par ces armées. Berlin capitale et tête du Reich, sera aussi vraisemblablement l'âme de la coalition germano-russe.

Par suite à Berlin on frapperait mortellement l'Allemagne, gravement la Russie. Et le coup ne dépasse pas la capacité des armées de la France et de la Pologne réunies, surtout si les deux nations font un effort militaire proportionné à leur population. Par suite, en cas de guerre, une attitude et une guerre offensives contre l'Allemagne semblent la ligne de conduite à pratiquer par la Pologne.

En partant de ces bases, quelles seraient les dispositions militaires à prendre? En face de l'Allemagne, la solution pour la Pologne comme pour la France est à aller chercher à Berlin par le chemin le plus court. C'est donc pour Berlin que la Pologne comme la France devra mettre son armée en route. Et à cette armée de Berlin elle doit consacrer toutes les forces sauf ce qui est strictement indispensable ailleurs pour assurer sa marche, et par là sa victoire qui règle toutes les autres menaces. Sur cette direction elle rencontrera vraisemblablement le gros des forces adverses couvrant la capitale, c'est-à-dire l'État. Dans le cas contraire elle y rappellera par la menace de la capitale en même temps qu'elle détournera ainsi le danger que ce gros allemand aurait pu faire courir à certaine partie de la campagne. A la rencontre sur cette route elle doit amener toutes les forces possibles, car là se réglera la campagne.

L'action principale polonaise étant orientée et calculée de la sorte, il s'agit de la monter le plus tôt possible, et pour cela d'aboutir en sécurité et dans le moindre temps à une réunion des forces qui représente pour finir un dispositif d'attaque stratégique, c'est-à-dire, un front d'une centaine de kilomètres environ par 20 divisions.

La sécurité résultera de l'utilisation par la couverture de lignes de défense naturelles protégeant le terrain de la concentration ou de lignes artificielles à créer dans ce but, ou bien d'action locale préalable, qui ne retarderait pas l'action principale.

a—a W egz. A² poprawiono ręcznie: ca 50 DI du type à 3 Rgts et plus de 10 D.C.

b—b W egz. A² zdanie to skreślono i zastąpiono ręcznie: L'imminence de ce danger était confirmé par la concentration exécutée par le commandement russe pendant la conférence de Gênes.

La rapidité de l'opération résultera d'abord d'une mobilisation préparée et vérifiée dans ses détails, comme aussi d'une combinaison judicieuse et aussi poussée que possible des transports par voie ferrée et par voie de terre.

Si dans cet ordre d'idées on envisage une concentration dans la région de Posen, il y aurait en même temps lieu d'en protéger le flanc nord par un élément de 3 à 4 divisions aux environs de Bromberg, le flanc sud par un détachement de 3—4 divisions.

Des dispositions soigneusement étudiées et préparées doivent permettre, semble-t-il, de réunir ce dispositif du côté allemand, qui serait assez élastique pour permettre le regroupement des forces suffisant pour parer aux dangers d'une éventuelle agression russe.

Il y a à prévoir qu'à mesure de son achèvement la concentration s'avancera vers la couverture, et que la barrière utilisée par celle-ci elle fera la base de départ de son offensive. Plus on veut attaquer, plus il faut être en état de se défendre d'abord, de se reprendre ensuite, en cas de besoin, au total plus il faut une base solidement organisée.

^a Telle est, semble-t-il, le sens de l'action à laquelle doivent dans la situation actuelle tendre les forces polonaises du côté allemand.

Dans ce cadre, il sera plus aisé d'étudier les problèmes de détail envisagés par l'État Major polonais: action offensive en Prusse Orientale, défense du Couloir de Dantzig, défense de la Posnanie, défense du bassin haut-silésien et des centres industriels du sud-ouest de la Pologne.

Il y a lieu d'observer à ce sujet que si la forme enveloppante de la frontière germano-polonaise fournit à l'Allemagne les directions convergentes d'attaque que d'ailleurs elle serait hors d'état d'exécuter simultanément dès le début, elle permet d'autre part aux forces polonaises d'occuper une position centrale à portée de toutes les tentatives ennemies et donnant les directions d'attaque les plus favorables.

Aussi, dans cet ordre d'idées, il y a lieu de constater, que le groupement idéal des forces, qui répondrait pour le mieux aux nécessités de la situation, serait un groupement rendant possible d'un côté un effort maximum d'offensive contre l'Allemagne, et qui permettrait, grâce à son élasticité, de parer aux dangers éventuels du côté russe.

La réalisation de ce plan dépend néanmoins de certaines conditions bien définies.

Elles concernent avant tout le développement d'une armée outillée en conséquence et conformément aux exigences modernes, de même que l'état du réseau ferroviaire et des communications en général.

Il faut constater que le Commandement polonais ne pourrait pas réaliser ce plan dans les conditions actuelles.

Considérant néanmoins que la réalisation de ce plan constitue le but principal à atteindre, les autorités polonaises s'appliquent à créer les conditions nécessaires à sa réalisation.

La collaboration des organes compétents est assurée dans la mesure des moyens disponibles.

La nation est prête à faire les plus grands sacrifices dans ce domaine.

^b Pour avancer l'étude des deux côtés il serait désirable pour les deux partis qu'une communication détaillée réciproque soit faite de la convention polono-roumaine et franco-belge ^{b a}.

a—a Tekst opuszczony lub skrócony w ostatecznej redakcji „Résumé”.

b—b W egzemplarzu A¹ ustęp skreślony oraz uwaga odręczna: „skreślone w tekście definitywnym”.

Tel est le programme d'ensemble dont il importe de viser la réalisation tant au point de vue de l'organisation que des opérations. C'est seulement lorsque ces résultats seront obtenus, que l'accord militaire franco-polonais aura tout son rendement.

II

On a ensuite examiné l'application de ce programme à la situation actuelle en ce qui concerne:

a) les forces, b) les délais de leur préparation, c) leur plan d'emploi et en particulier leur concentration initiale.

Pour l'Armée Française:

a) les plans déjà établis prévoient la mobilisation de toutes les forces du pays pour constituer des armées de la valeur d'une centaine de divisions.

b) les Armées françaises seront prêtes à une action d'ensemble au bout de trente jours.

Dans le cas où l'Allemagne tenterait tout d'abord contre la Pologne un effort qui pourrait la mettre en danger, les forces françaises seraient en état d'entrer partiellement en opération pour une action de dégagement avant ce délai.

c) la concentration des armées françaises se fera dans les territoires Rhénans occupés, à l'abri de la couverture constituée par l'Armée française du Rhin (par les armées alliées d'occupation?) en bonne situation offensive en direction générale de Berlin grâce à la possession des têtes de pont de Mayence, Coblenze, Cologne.

Pour l'Armée Polonaise:

a) Dans le plan actuellement en élaboration la Pologne met sur pied 32 Divisions (30 Divisions actives et 2 Divisions de formation, ensuite la territoriale et l'arrière-ban).

Le chiffre de la population du territoire polonais permettrait aisément, en ne considérant que la question des effectifs, de mettre sur pied une force d'environ 60 Divisions.

C'est vers ce but que tendent les efforts de l'État-Major polonais. Le plan actuel n'est en effet que provisoire, il sera amélioré et développé progressivement comme l'a déjà été le plan de 1921—1922, qui ne prévoyait que la mobilisation des 30 Divisions actives; d'autre part le recensement des réserves vient d'être terminé et va fournir la base de travail nécessaire.

La mise en oeuvre de ce programme d'ensemble dépend en grande partie de la solution qui sera donnée à la question du matériel de guerre. Au fur et à mesure que le matériel neuf sera livré, le vieux sera passé aux divisions.

Il a paru impossible d'évaluer dès maintenant le délai dans lequel le programme maximum des divisions mobilisées pourrait être réalisé; pour y arriver une étude approfondie est encore nécessaire. Mais on a été d'accord pour reconnaître tout l'intérêt d'une réalisation aussi rapide que possible de ce programme.

Il y a lieu d'autre part d'ajouter aux grandes unités prévues ci-dessus un certain nombre de forces non-endivisionnées (territoriaux, garde-frontières, bataillons des chasseurs et autres), dont l'organisation est déjà réalisée, ou est en cours, et qu'il est par suite difficile de chiffrer pour le moment. Ces forces fourniront un appoint très précieux en particulier à la couverture.

b) L'Armée polonaise mobilisée au chiffre de 32 Div. et 10 Brigades de Cav. à 3 Regt. sera concentrée et prête à entrer en opération active le 25^e jour. La couverture renforcée, capable d'entreprendre des opérations locales, sera en place le 15^{me} jour.

c) Le plan N. 5 du Commandement polonais prévoit la répartition des grandes

unités entre les deux fronts à raison de 18 Div. pour le front allemand et 14 Div. pour le front russo-lithuanien en exécution de l'accord polono-roumain.

Il est reconnu qu'il y aurait intérêt à donner plus de souplesse à ce plan de façon à ne pas immobiliser des forces importantes en présence d'une simple menace.

En cas de guerre avec l'Allemagne une menace du front est à prévoir du côté de la Russie, prenant comme certitude la neutralité de la Tchécoslovaquie et des états baltes, la neutralité, tout au moins au début des hostilités, de la Lithuanie. La Roumanie est prête à agir en cas d'agression du côté de la Russie.

Le dispositif général de ces forces doit répondre à l'idée directrice: offensive contre l'Allemagne, défensive vis-à-vis de la Russie, et comprendre par suite à l'Est le minimum * de forces indispensables, à l'Ouest le maximum des forces possibles, comme aussi avoir assez de souplesse pour que, en cas d'agression russe, on puisse rapidement retourner face à la Russie le chiffre de forces convenu par l'accord polono-roumain.

On peut concevoir la répartition générale suivante des 32 divisions que la Pologne peut mobiliser actuellement:

1° à l'Est une couverture de 7 ou 8 Divisions et 4 Brigades de cavalerie c. à d. à peu près les forces concentrées dans la région de la frontière Est.

2° à l'Ouest la concentration d'une masse de 18 Divisions.

3° en Réserve générale: 6 à 7 Divisions, réparties suivant les possibilités ferroviaires du pays.

I°. Dispositifs à l'Est.

Les 8 Div. frontières et 4 Br. de cav. réunies à proximité de leur emplacement de paix.

Il serait désirable de développer la cavalerie et les bataillons de chasseurs de même que les formations auxiliaires irrégulières; ces forces formant détachement de couverture permettront d'utiliser ces 8 Div. comme réserve des couvertures ou troupes de manœuvres; il faudra attacher une attention particulière à créer une couverture suffisante contre l'attaque principale russe, de même que d'assurer la sécurité des communications avec la Roumanie.

II°. Dispositifs à l'Ouest.

Ce dispositif renforcé de tout ou partie de la Réserve générale permet l'offensive en direction de l'Ouest; il permet également de répondre à toute attaque allemande venant de Prusse Orientale, visant le Couloir ou le saillant de Posnanie, ou la Haute Silésie polonaise; il se prête également à une attaque partielle éventuelle de la Pologne contre la Prusse Orientale.

Le même intérêt que pour le front Est s'attache à savoir de quelle force supplémentaire ou irrégulière on pourra disposer à l'Ouest.

Une fois réalisé ou en bonne voie de réalisation, le dispositif pourra selon les circonstances et les décisions être porté plus en avant.

III° Réserve générale destinée en principe à renforcer l'action offensive à l'Ouest, elle doit pouvoir être totalement ou partiellement transportée en cas de nécessité sur le front Est.

Il n'est donc pas nécessaire qu'elle soit groupée comme une armée prête à la bataille. Il faut au contraire que les grandes unités qui la composent soient stationnées de façon à être aussi mobiles que possible, c'est à dire largement articulées à proximité des différentes zones d'embarquement.

La région Varsovie, Brest, Lublin pourrait répondre à ces conditions.

Il est indispensable de calculer très exactement la durée du transport, de tout

* [Przypis w tekście w egzemplarzach A1 i A2:] au moins indispensable pour assurer la défense jusqu'à ce que la situation se définitive.

ou partie de cette Réserve générale, de la région centrale indiquée ci-dessus vers le front Ouest ou le front Est, car les décisions du Commandement sont à prendre d'autant plus tôt que le mouvement sera plus lent.

III

La question des communications de la Pologne avec la France en cas de conflit a été également l'objet d'un sérieux examen.

c Il résulte d'une étude approfondie faite par la Commission d'Études du Conseil Français de la Défense Nationale, qu'en cas d'hostilités les communications par la Baltique et Dantzig ne peuvent être garanties.

Il ne serait pas indiqué d'abandonner à priori cette voie de communication, qui est la plus favorable au point de vue technique et la plus courte.

La Pologne doit s'efforcer de consolider le plus possible la situation sur le littoral baltique par la création d'installations sur la côte et par le développement de sa marine, en quoi l'aide de la France lui servira de grand appui. Ceci pourrait à l'avenir et dans la mesure du possible changer les conjonctures présentement examinées en cas de guerre avec l'Allemagne.

En cas de guerre polono-russe, la France, conformément aux obligations stipulées par la convention du 9 [sic!]. II. 1921 fera tout pour assurer la communication avec la Pologne par la Baltique, et couvrira effectivement les communications extérieures de la Pologne par Gdańsk.

Ces buts communs dans la Baltique soulignent la nécessité d'une action commune de la France et de la Pologne en temps de paix et concernent la question de la Baltique en général, et en particulier la pénétration de l'influence polonaise à Gdańsk, de même que les conséquences de cette action (le mandat de la Pologne pour la défense de Gdańsk port d'attache). Ces questions pourraient faire l'objet d'un échange de vues détaillé avec le chef d'État-Major Général de la Marine Française^d.

Tekst redakcji B. [Stanowi on dalszy ciąg ustępu części III po zdaniu: La question de communication de la Pologne avec la France en cas de conflit a été également l'objet d'un sérieux examen.]

Elle pose les problèmes ci-dessous exposés.

1° Communications par voie de terre.

Les communications avec la Pologne en utilisant partiellement la voie de terre pourront être assurées de façon normale par Constanza et la Roumanie éventuellement et dans toute la mesure possible par Salonique.

En ce qui concerne les communications par Constanza, il serait intéressant que le Commandement français fût mis au courant du tonnage quotidien qui, en exécution des accords récemment conclus entre les Gouv. de Varsovie et de Bucarest, pourrait être, sur les chemins de fer roumains, rendu disponible pour le ravitaillement de la Pologne.

2° Communications maritimes.

Cet important problème est lié à celui de la collaboration navale franco-polonaise. Il fait l'objet du chapitre spécial ci-dessous, qui résulte d'une étude faite en commun avec M. le vice-amiral Grasset, Chef d'État-Major Général de la Marine Française.

c—c *Tekst opuszczony w ostatecznej redakcji „Résumé”.*

d *W egzemplarzu A² następuje potem część IV „Le Matériel”. Publikujemy ją w kolejności przyjętej w redakcji ostatecznej, gdzie występuje jako część V.*

IV

La collaboration navale franco-polonaise aura à s'exercer dans les deux cas suivants:

A. Dès le temps de paix, la communauté des intérêts de la France et de la Pologne dans la Baltique emportera la nécessité de conjuguer leurs efforts dans tous les ordres d'idées pour maintenir leur communications, développer leur influence dans les régions baltes, et en particulier, améliorer la situation faite à la Pologne dans l'État libre de Gdansk. Les États-Majors de l'un et l'autre pays ne manqueront pas de faire ressortir ces conditions auprès de leurs Gouvernements respectifs.

B. En temps de guerre deux cas peuvent se présenter:

1° Cas: conflit polono-russe.

Dans cette hypothèse aucune menace sérieuse n'est à craindre pour les communications maritimes franco-polonaises par la Baltique et par la Mer Noire. La Russie, dont le personnel et le matériel naval sont momentanément désorganisés, ne pourra faire entrer en jeu que quelques sous-marins.

Dans ces conditions on peut compter que les communications par voie de mer seront entièrement assurées par la France, ainsi que le prévoit l'Accord du 21 février 1921.

2° Cas: conflit entre la Pologne et l'Allemagne, avec ou sans l'intervention de la Russie.

Le problème est sensiblement le même, au point de vue des communications maritimes, queque soit l'attitude de la Russie.

La tâche des forces allemandes chargées d'interdire la liaison entre la France et la Pologne sera facilitée par les circonstances géographiques et les moyens spéciaux dont celles-ci permettront l'emploi (mines aux abords du Sund, etc.)

La marine de guerre polonaise pourra jouer le rôle d'une avant garde de la flotte française, préparant l'intervention de cette dernière en cherchant à maintenir ses débouchés sur la Baltique. Mais il faut aussi faire entrer en ligne de compte que la Pologne, non représentée à la Conférence de Washington, doit, pour le moment, se limiter à la construction de navires de faible tonnage.

De son côté, la Marine française, avec les charges qui lui incombent sur les autres théâtres d'opérations maritimes, en face des nombreux croiseurs auxiliaires que l'Allemagne ne manquera pas d'armer, ne pourra fournir à la Pologne qu'un complément de forces. Ce complément devra être calculé dès le temps de paix d'après le programme naval de la Pologne; la sécurité des communications ne pourra être assurée complètement que lorsque ce programme aura été réalisé.

En outre, et sans insister sur les difficultés extrêmes de la navigation sur les côtes allemandes, le passer de gros bateaux par le Grand Belte ne pourra être effectué qu'avant le déclenchement des hostilités, et deviendra impossible à partir du moment où ce passage aura été miné ou les côtes allemandes auront reçu de l'artillerie.

Il en résulte que, une fois les opérations commencées:

a) Les gros bateaux qui seront passés en Baltique, ne pourront revenir dans les eaux françaises. Il leur faudra donc trouver une base sur place: Gdynia et Gdansk devraient par suite pouvoir remplir cet office.

b) Seuls, de petits bateaux français (destroyers, sous-marins, etc.) et des transports de ravitaillement pourront passer en Baltique. Encore le nombre des bâtiments militaires sera-t-il limité en raison de la nécessité de couvrir et protéger les lignes de communications vitales pour la France.

Cet ensemble des conditions appelle les conclusions suivantes:

A. — Au point de vue politique.

Danger de la formule préconisée par les Allemands et les Russes, d'après laquelle la Baltique devrait être une interdite aux marines de guerre des pays non-riverains. Des considérations budgétaires ou politiques s'opposent à ce que le port de Gdynia soit suffisamment développé — en supposant que cela soit possible — pour servir de base à deux flottes (polonaise et française) opérant en Baltique.

Les considérations budgétaires n'ont pas besoin de développement.

Les considérations politiques tiennent à ce que Gdańsk existe avec de nombreuses organisations pour une marine de guerre et que, si Gdynia prenait un trop grand développement militaire, la Société des Nations pourrait y trouver un argument en faveur de la spécialisation de Gdańsk comme port exclusivement commercial.

B. — Au point de vue militaire.

Urgence de l'établissement de projets visant:

1. Le développement de la Marine de guerre polonaise (base des modifications à introduire dans le plan d'emploi des unités navales françaises en vue d'apporter à la Pologne, en cas de guerre, le complément de forces définies ci-dessus).

2. La collaboration à accorder par la France pour aider à ce développement.

Cette collaboration devrait être envisagée dès le temps de paix sous les deux formes suivantes:

Cession de matériel destiné à l'armement défensif de la côte polonaise.

Stages d'officiers pol. dans la Marine fr. et détachement en Pologne d'officiers de M.F. comme instructeurs.

Des bâtiments de guerre franç. pourraient être cédés à la Pol. pour l'instruction de la M. pol. sous les réserves stipulées à l'article 18 du Traité naval de Washington, si ce Traité est ratifié.

Le gén. Sikorski fera établir des projets sur ces bases et se tiendra en contact avec les Autorités franç., pour approfondir ces questions et entrer dans toute la mesure du possible dans la voie des réalisations.

Autres voies maritimes éventuelles.

Il est reconnu nécessaire d'étudier la possibilité ultérieure d'employer éventuellement Libau comme base de ravitaillement du territoire polonais, ce port réunissant toutes les conditions nécessaires pour servir de base à une flotte. Il y aurait lieu toutefois de relier Libau au réseau ferré polonais par une voie directe évitant tout passage à travers le territoire lithuanien.

À défaut de Libau on pourrait envisager l'emploi du port de Riga, mais de grands travaux seraient à effectuer dans ce port qui se prête mal à son utilisation comme base navale.

V

Le Matériel.

Il résulte des conférences que la garantie de l'indépendance de l'Armée pol. en cas de guerre, au point de vue matériel, dépend non seulement des approvisionnements stratégiques (de la mobilisation), mais aussi du ravitaillement continu en matériel de guerre pour remplacement du matériel dépensé au cours des opérations.

Il est donc indispensable de développer fortement l'industrie nationale, en l'adaptant, autant que possible, pour les besoins de la guerre.

L'article V. de la Convention militaire prévoit l'aide de la France à cette industrie, une fois le programme spécial de ce développement arrêté définitivement.

Ce programme, basé sur la politique économique rationnelle du Gouvernement polonais, est actuellement en préparation et le Chef d'État-Major Général de l'Armée polonaise s'engage à le soumettre dans le plus bref délai. Les retards qui

se sont produits en ce qui concerne la réalisation du crédit prévu par la Convention militaire, ont rendu la question du développement de l'industrie nationale encore plus urgente.

Étant donné l'exposé ci-dessus il est de l'intérêt aussi bien de la Pologne que de la France de réaliser le plus rapidement possible le développement nécessaire de cette industrie.

Ce développement demande pourtant des dépenses considérables. Il est donc indispensable de prélever sur les tranches suivantes du crédit, prévu par la Conv. militaire, une somme déterminée pour le développement de l'industrie polonaise avec l'aide de la France.

Le programme du développement de l'industrie polonaise prévoit, conformément aux besoins de l'Armée, les deux catégories de matériel de guerre: le matériel particulièrement soigné, tel que les canons, que seule une industrie bien installée et capable de le fabriquer, et le matériel de fabrication plus facile, mais qui doit être dépensé en abondance, tel que les munitions. C'est cette deuxième catégorie de matériel que l'industrie polonaise doit se mettre en mesure de fabriquer le plus rapidement possible pour arriver ensuite à des fabrications plus délicates.

L'importance du matériel dans la guerre moderne fait de l'industrie nationale un élément indispensable de la sécurité d'un pays¹.

¹ Za uprzejmą pomoc w odszukaniu publikowanego dokumentu winienem wdzięczność ppułk. Lucjanowi Teterowi.